

Un feu tricolore dans les assiettes ?

CLARISSE JOSSELIN

La mise en place d'un **code couleur** pour informer d'un seul coup d'œil **sur la qualité nutritionnelle** des aliments fait partie du projet de loi santé présenté mi-octobre en Conseil des ministres.

Pour lutter contre l'obésité, la ministre de la Santé, Marisol Touraine, propose d'améliorer l'information sur la composition des aliments, les indications figurant actuellement sur les emballages étant jugées trop complexes.

Prévention : La nutrition, un enjeu sanitaire

En France, 15 % de la population adulte est obèse, soit 6,9 millions de personnes, et un tiers est en surpoids. En favorisant les maladies cardiovasculaires, les AVC et le diabète, l'obésité ferait perdre jusqu'à huit ans d'espérance de vie, selon une récente étude publiée par la revue Lancet.

Ce nouveau code prendra la forme d'une échelle de cinq couleurs, allant du vert pour les aliments répondant à la meilleure qualité nutritionnelle au rouge pour les moins bons, à la manière de ce qui se fait déjà pour la performance énergétique de l'électroménager ou de l'habitat. C'était la proposition faite par le professeur Hercberg dans son rapport rendu à la ministre fin 2013.

Les modalités pratiques seront définies par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Cet étiquetage sera le même pour tous les fabricants mais restera facultatif.

Pour l'association **FO** de consommateurs (**AFOC**), membre du Conseil national de l'alimentation, ce code couleur

(vert, jaune, orange, fuchsia et rouge)

« serait susceptible d'influencer utilement certains consommateurs à risque nutritionnel (obèses, hypertendus) ou qui ont peu de connaissances en nutrition ».

Un outil de comparaison entre les marques

Il permettra de comparer la qualité nutritionnelle des différentes familles d'aliments (produits laitiers, viandes, plats cuisinés...), mais aussi entre produits proposés par des marques différentes au sein d'une même famille. Toutefois, l'AFOC y voit aussi des désavantages, car « il revient à médicaliser et participe d'un désir de formater l'alimentation ». Attentive aux appréciations des consommateurs, elle demande la mise en place d'une évaluation après la mise en œuvre effective de ce dispositif.

Les industriels de l'agroalimentaire voient quant à eux d'un mauvais œil une innovation qui laisserait entendre que certains de leurs produits pourraient être « mauvais ».



Association de consommateurs Force Ouvrière (AFOC)
141 avenue du Maine
75014 PARIS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 septembre 2016

Du gras, du sucre et du sel pour la croissance

Alors que la loi santé, promulguée le 26 janvier 2016 prévoit la mise en place d'un dispositif pour améliorer l'information nutritionnelle figurant sur les produits alimentaires de sorte à inciter les Français à mieux équilibrer leur alimentation et à écarter les produits trop riches en gras, en sel et en sucre, les lobbys agroalimentaires et de la grande distribution ont fait pression sur la ministre de la Santé pour que le dispositif d'étiquetage initialement pressenti dit « 5 couleurs » ne voit pas le jour.

Et c'est chose faite. Une simple expérimentation sera lancée dans des supermarchés à partir du 26 septembre prochain pendant 10 semaines. Quatre systèmes d'étiquetage seront testés : le « 5 couleurs » préconisé par le Haut Conseil de la santé publique, qui a fait l'objet d'études scientifiques et fait l'unanimité pour sa simplicité et 3 autres proposés par les lobbys du secteur, moins protecteurs de la santé des consommateurs car beaucoup plus facilement appréhendables par eux.

Quelles seront les conclusions de cette expérimentation quand on sait que ses résultats seront validés par un comité scientifique dont seuls 2 des 10 membres représentent les consommateurs et dans lequel on ne compte plus les démissions, suspensions ou polémiques de conflits d'intérêt.

L'opération coûtera 2,2 millions d'euros, financés pour moitié par le secteur privé et pour moitié par la direction générale de la Santé et l'Assurance maladie, ce qui ne manque pas de saveur eu égard à l'investissement déjà consenti par les pouvoirs publics pour réaliser les études du Haut Conseil de la santé publique... Et ce d'autant, qu'in fine, l'étiquetage nutritionnel sur les emballages alimentaires restera facultatif.

Contact :
AFOC
01 40 52 85 85